



LES LUTINS DU VEXIN

Association Loi 1901 – Journal Officiel Septembre 1994
Siret et code APE voir chaque structure
Agrément ministériel Jeunesse et Sports n° 95-2005 JEP 164

Siège social : 7 Boulevard Gambetta - BP 90 003 - 95640 MARINES
Site internet : <http://lutinsduvexin.fr>

Siège social

La présidente/Le bureau
Julie RAMBAULT
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
julie.rambault@asso-lutins-vexin.fr

Direction Générale

Magali RIVOALLAN
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
magali.rivoallan@asso-lutins-vexin.fr

Comptabilité

compta.ildv@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Moussaillons »

Siret 419 455 761 00033
Code APE 8891A
10/12 Blvd Gambetta
95640 Marines
Direction : Valérie DANEL
creche.marines@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Pit'chouns »

Siret 419 455 761 00025
Code APE 8891A
26 bis rue de la Mairie
95640 Haravilliers
Tél. 01 34 40 52 93
Direction : Sylvie MASSANA
creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr

Les Accueils de Loisirs et périscolaires

Karine BIVONA
06.79.57.13.50

« Les Tournesols »
Siret 419 455 761 00066
2 rue des écoles, groupement scolaire
95750 Chars
Tél : 06 74 95 64 14
lestournesols@asso-lutins-vexin.fr

« La Chamellerie »
Siret 419 455 761 00058
Code APE 9329Z
7 Blvd Gambetta
95640 Marines
Tél. 01 30 39 99 39
lachamellerie@asso-lutins-vexin.fr

« Pinocchio »
Accueil périscolaire de Santeuil Brignancourt
Siret 419 455 761 00074
Code APE 9329Z
7 Rue de l'Eglise - BP 90003
95640 SANTEUIL
periscolaire.santeuil@asso-lutins-vexin.fr

« Les Tilleuls »
Siret 419 455 761 000 ??
Code APE 9329Z
27 rue Dampont
956450 US
lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT Accueil Périscolaire des enfants de 3 à 12 ans à partir du 01/09/2025

Entre

L'association à but non lucratif (Loi 1901), dénommée « Les Lutins du Vexin » dont le siège social est au 7 boulevard Gambetta - B.P. 90003 - 95640 MARINES, représentée par Madame Julie RAMBAULT, Présidente de ladite Association,

d'une part

Et

La commune de US représentée par Monsieur Jhony BOURGIN, agissant en sa qualité de Maire de la commune,
Ci-après désignée « la commune de US »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'association « Les Lutins du Vexin » et la commune de US, pour la gestion et l'organisation de l'accueil périscolaire du matin, de la pause méridienne et du soir.

Article 2 – Objectifs et descriptif des services

En répondant aux besoins d'accueil et en proposant des animations de qualité, l'accueil périscolaire contribue au bien-être des familles et des enfants. Il permet aux parents actifs de concilier vie familiale et vie professionnelle ; l'accueil périscolaire concourt ainsi à l'attractivité et au développement du territoire.

Article 3 – Engagement d'accueil de l'association

L'association s'engage à organiser l'accueil périscolaire à destination des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Us, sur les sites des l'écoles Les Tilleuls et les Coquelicots de Us selon les conditions suivantes :

- Déclaration de l'activité à la DDCS
- Déclaration de l'activité auprès de la CAF
- Chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire,
- De 7h à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 19h.
- Effectifs concernés par cette convention :
 - Matin : 24 enfants
 - Midi : 110 enfants (avec 2 ATSEM présentes)
 - Soir : 48 enfants



Siège social

La présidente/Le bureau

Julie RAMBAULT
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
julie.rambault@asso-lutins-vexin.fr

Direction Générale

Magali RIVOALLAN
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
magali.rivoallan@asso-lutins-vexin.fr

Comptabilité

compta.lutins@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Moussaillons »

Siret 419 455 761 00033
Code APE 8891A
10/12 Blvd Gambetta
95640 Marines
Direction : Valérie DANIEL
creche.marines@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Pit'chouns »

Siret 419 455 761 00025
Code APE 8891A
26 bis rue de la Mairie
95640 Haravilliers
Tél. 01 34 40 52 93
Direction : Sylvie MASSANA
creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr

Les Accueils de Loisirs et périscolaires

Karine BIVONA
06.79.57.13.30

« Les Tournesols »
Siret 419 455 761 00066
2 rue des écoles, groupement scolaire
95750 Chars
Tél. : 06 74 95 64 14
lestournesols@asso-lutins-vexin.fr

« La Chamellerie »
Siret 419 455 761 00058
Code APE 9329Z
7 Blvd Gambetta
95640 Marines
Tél. 01 30 39 99 39
lachamellerie@asso-lutins-vexin.fr

« Pinocchio »
Accueil périscolaire de Santeuil Brignancourt
Siret 419 455 761 00074
Code APE 9329Z
7 Rue de l'Eglise - BP 90003
95640 SANTEUIL
periscolaire.santeuil@asso-lutins-vexin.fr

« Les Tilleuls »
Siret 419 455 761 000 ??
Code APE 9329Z
27 rue Dampont
956450 US
lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr

Article 4 – Les locaux

Les locaux dédiés au sein des Ecoles :

- **Les Tilleuls, 27 rue Dampont 95450 US**, salle d'activité du périscolaire, salle de motricité, 1 bureau et 1 cuisine à l'étage, salle d'activité à l'étage
- **Les Coquelicots, 29 rue Dampont 95640 US**, atrium pour les activités, la salle de motricité,

ainsi que tout autre local qui serait affecté par la Commune de Us, sont mis à la disposition de l'Association gratuitement. L'entretien, la maintenance et le ménage y sera effectué par les bons soins de la commune de Us.

La commune de Us devra communiquer à l'Association le nom de la personne ressource de la commune à laquelle remonter les problématiques qui pourront être rencontrés concernant les locaux et leur aménagement.

Les locaux doivent être conformes aux conditions de sécurité et aux exigences de la DDCS. L'Association en dispose et peut organiser tout type d'activité et de manifestation conformément à ses statuts.

La Commune de Us veillera à concerter et impliquer la représentante de l'association ou le/la directeur(trice) de l'accueil de loisirs pour aménager les lieux afin d'accueillir les enfants dans un cadre confortable et sécurisant en conformité avec le projet pédagogique de la structure.

Article 5 – Modalités économiques, financières et comptables

La participation prévue pour le fonctionnement annuel est fixée à **SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)**. Cette somme prévisionnelle sera reconduite chaque année scolaire. En cas de modification, un avenant en cours d'année et/ou une nouvelle convention en début d'année scolaire devront être établis.

Un budget de fonctionnement pourra être transmis à la commune de Us en début de chaque année scolaire sous forme d'un budget prévisionnel de fonctionnement, il est établi en fonction du nombre de groupes accueillis et de la politique tarifaire souhaitée par l'Association et la commune de Us.

La somme convenue sera versée après la délibération du Conseil Municipal de la commune de US selon le calendrier convenu

Ainsi de septembre 2025 à juillet 2026, première année de fonctionnement, la participation de la commune de US est fixée en fonction du budget prévisionnel à **SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)**. Ce budget tient compte des effectifs prévu stipulés en article 3 et de la présence sur le temps méridien de 2 ATSEM sur l'amplitude de 11h30 à 13h30 afin de pouvoir intervenir en priorité sur le groupe des maternelles.

Les sommes seront versées de la façon suivante :

- 24 000 € en septembre couvrant la période de septembre à décembre
- 18 000 € en janvier couvrant la période de janvier à mars
- 18 000 € en avril couvrant la période d'avril à juillet

Si au titre de l'année civile une perte de plus de 1000€ était constatée, une régularisation en début d'année N+1 correspondant au solde de l'année N sera établie.

Pour ce faire, l'association devra transmettre à la commune le tableau des effectifs et l'arrêté prévisionnel des comptes de l'année N.



Siège social

La présidente/Le bureau

Julie RAMBAULT
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
julie.rambault@asso-lutins-vexin.fr

Direction Générale

Magali RIVOALLAN
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
magali.rivoallan@asso-lutins-vexin.fr

Comptabilité

compta.lutins@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Moussaillons »

Siret 419 455 761 00033
Code APE 8891A
10/12 Blvd Gambetta
95640 Marines
Direction : Valérie DANIEL
creche.marines@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Pit'chouns »

Siret 419 455 761 00025
Code APE 8891A
26 bis rue de la Mairie
95640 Haravilliers
Tél. 01 34 40 52 93
Direction : Sylvie MASSANA
creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr

Les Accueils de Loisirs et périscolaires

Karine BIVONA
06.79.57.13.50

« Les Tournesols »

Siret 419 455 761 00066
2 rue des écoles, groupement scolaire
95750 Chars
Tél : 06 74 95 64 14
lestournesols@asso-lutins-vexin.fr

« La Chamellerie »

Siret 419 455 761 00058
Code APE 9329Z
7 Blvd Gambetta
95640 Marines
Tél. 01 30 39 99 39
lachamellerie@asso-lutins-vexin.fr

« Pinochio »

Accueil périscolaire de Santeuil Brignancourt
Siret 419 455 761 00074
Code APE 9329Z
7 Rue de l'Eglise - BP 90003
95640 SANTEUIL
periscolaire.santeuil@asso-lutins-vexin.fr

« Les Tilleuls »

Siret 419 455 761 000 ??
Code APE 9329Z
27 rue Dampont
95640 US
lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr

Ce solde sera confirmé par la commune de Us au premier trimestre de l'année de façon à permettre à l'Association d'établir son arrêté des comptes définitifs sur la somme totale de la subvention de fonctionnement de l'année N au plus tard en mars N+1.
L'excédent de gestion éventuellement dégagé à la fin de l'année restera acquis à l'association.

La commune de Us s'engage à prendre à sa charge le matériel pédagogique permettant le fonctionnement de l'activité périscolaire (mobiliers, aménagements, ...), l'association complètera les éléments mis à disposition par la fourniture de petit mobilier, matériels et consommables.

Article 6 – Responsabilités et assurances

La commune de Us souscritra toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les locaux.
En cas de sinistre, la commune s'engage à informer l'association dans un délai de 48 heures.
Les enfants sont placés sous la responsabilité directe du directeur(trice) de l'accueil de loisirs. Son nom et ses coordonnées sont communiqués à la commune de Us.

Article 7 – Durée, avenants et litiges

La présente convention est conclue et prend effet à compter du 01/09/2025 et est reconductible tacitement chaque année.

Ainsi, la commune de Us s'engage à présenter chaque année au Conseil Municipal la demande d'approbation sur la reconduction de cette convention et à transmettre la délibération du Conseil Municipal à l'Association. Sans notification envoyée par lettre recommandée au siège de l'Association avant le 30 juin, la convention est tacitement reconduite selon les mêmes modalités de septembre à juillet de l'année suivante et est réputée validée par le Conseil Municipal.

La convention est susceptible de modification par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

En cas de litige, une tentative de conciliation sera engagée par les parties. A défaut d'entente, le litige sera porté devant la juridiction administrative compétente.

Article 8 – Caducité de la convention

La convention deviendra caduque en cas :

- De dissolution de l'association, dans quel cas la résiliation demandée par la commune serait immédiate,
- De dénonciation par la commune ou l'Association, après un préavis de deux (2) mois.

Us, le 30/06/2025

Pour Les Lutins du Vexin
RAMBAULT Julie
Présidente de l'Association des Lutins du Vexin
Service administratif
7, Bd Gambetta
BP 90003 - 95640 MARINES
Tél./Fax 01 30 39 92 99

Pour la commune de Us
Jhony BOURGIN
Maire de US

